

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITIONS RELATIVES À DE NOUVELLES DÉLIMITATIONS DANS L'ONTARIO, LE QUÉBEC ET LA SASKATCHEWAN

M. l'Orateur: J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre que quatre oppositions signées par le député de Grey-Bruce et 17 députés dans un cas; le député de Saguenay et 10 autres députés dans le second cas; le député de Cochrane et 10 autres dans le troisième cas et, finalement, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre et 10 autres députés, m'ont été adressées conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales pour les provinces d'Ontario, de Québec, d'Ontario et de Saskatchewan, respectivement.

Ces oppositions seront imprimées en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. BENSON—RECTIFICATIONS À LA VERSION FRANÇAISE DU LIVRE BLEU DU BUDGET DES DÉPENSES

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, à propos d'une question de privilège, la traduction française du Livre bleu du budget des dépenses que j'ai déposé hier n'est pas une reproduction exacte de la version anglaise.

Il faudrait supprimer le crédit 30 aux pages 430 et 439, remplacer le total de \$27,524,100 à voter, à la page 431, par \$17,524,100 et le total de la récapitulation, soit \$55,761,000, à la page 431, par \$45,701,100. Il faudrait modifier les augmentations, à la récapitulation de cette page, et les porter à \$8,898,200 et \$9,388,200 respectivement.

Les totaux du sommaire ministériel, pages 4 et 5 et du tableau des articles courants au verso du Livre bleu déposé sont exacts.

Nous n'avons aucunement l'intention, monsieur l'Orateur, de dépenser plus d'argent en une langue que dans l'autre.

LE DRAPEAU

DÉPÔT D'UNE PUBLICATION RELATIVE AU DRAPEAU NATIONAL

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer une brochure portant sur le drapeau national du Canada, qui était officiellement arboré pour la première fois il y a un an aujourd'hui, après avoir été approuvé par le Parlement et proclamé par Sa Majesté la Reine.

Pour marquer le premier anniversaire de cet événement historique, cette brochure paraît aujourd'hui, par l'intermédiaire de l'Imprimeur de la Reine; elle est à la disposition du grand public et des membres du Parlement, selon la méthode ordinaire. Cette brochure renferme certains traits saillants de la cérémonie qui avait lieu l'an dernier et énonce certaines règles générales et les principes dont on s'inspire pour arborer et exposer avec dignité et respect notre drapeau national. Ces règles et principes sont une adaptation de l'usage international et de la méthode que le gouvernement fédéral a suivie depuis plusieurs années.

On a manifesté de toutes parts un très vif intérêt quant à la manière d'arborer les drapeaux, comme le prouvent les nombreuses demandes de conseils reçues. Cette brochure, monsieur l'Orateur, répondra, du moins je l'espère, à ces demandes.

• (2.40 p.m.)

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il y a un an aujourd'hui que le drapeau canadien a été officiellement reconnu, j'aimerais profiter de la circonstance pour dire que depuis un an cela a certainement contribué à l'unité canadienne, que le drapeau a été accepté par tous les citoyens canadiens, qu'il est très beau à voir flotter au-dessus des édifices canadiens, et que c'est encourageant pour l'avenir du Canada.

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PARTICIPATION FÉDÉRALE À L'AMÉNAGEMENT DU NELSON

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à annoncer que le gouvernement fédéral a accepté